

Choisir son chien de protection en 6 questions



Investir dans un chiot ayant des origines reconnues est une condition sine qua non pour espérer avoir un chien de protection efficace.



Question 1 : à quelle période le prendre ?

Quand vous êtes disponible pour vous en occuper

La mise en place d'un chien de protection demande un peu de disponibilité. En effet, le chiot peut montrer de mauvais comportements tels que la poursuite des animaux, le mordillement d'oreilles... Si dès leur apparition, vous intervenez pour décourager ces comportements, ils disparaîtront. Cela doit être fait sans délai et aussi souvent que nécessaire.

Quand vous pouvez disposer d'un lot d'animaux en bergerie

Il est préconisé d'introduire le chiot dans un lot d'animaux en bergerie. En effet, en extérieur, le chiot risque sinon de rester souvent à l'écart. Prévoyez un lot d'animaux pas forcément important mais d'une dizaine d'individus au minimum; les animaux qui conviennent le mieux sont des agnelles ou chevrettes de renouvellement, de plus de 3 mois, ou des brebis à l'entretien.

Prendre un chiot issu d'une mise-bas d'automne est souvent approprié puisqu'il aura ainsi tout l'hiver pour se familiariser avec votre troupeau.

Mais c'est à vous de choisir le moment où toutes ces conditions sont réunies, par rapport à votre système d'élevage.

Question 2 : quelle race et quelle lignée ?

Les races de chiens de protection ont des atouts comportementaux et morphologiques pour exercer leur rôle.

- ✓ Ils ont une robe de couleur claire (gris ardoise, blanche ou jaune pâle) dont les poils longs rappellent grossièrement l'aspect de la laine de moutons ;
- ✓ Ils sont de grande taille (plus de 60 cm au garrot) ;
- ✓ Ils ont une tête de type molossoïde, aux angles arrondis, et au museau large et non pointu ;
- ✓ Ils ont de petites oreilles triangulaires aux extrémités arrondies tombant à plat contre la tête ;
- ✓ Ils se déplacent calmement au milieu d'un troupeau, tête et queue basses.

Ces caractéristiques physiques font que les animaux ne perçoivent pas les chiens comme des prédateurs et les assimilent à des congénères. Les chiens sont alors vite acceptés par le troupeau et peuvent plus facilement l'intégrer.

En Europe, on recense environ 24 races différentes de chiens de protection des troupeaux, reconnues par la Fédération Cynotechnique Internationale. Nous pouvons citer le chien Montagne des Pyrénées en France, le chien italien Berger de Maremme et Abruzzes, le chien turc Kangal (ou Berger d'Anatolie), le chien portugais de Serra de Estrela, les chiens hongrois Komondor et Kuvasz, le chien de berger Yougoslave de Sarplaninac, le Mâtin espagnol et le Mâtin des Pyrénées...



Montagne des Pyrénées



Berger de Maremme et Abruzzes



Kangal

Il est difficile de comparer les races entre elles car il faudrait pouvoir séparer l'effet de la génétique de celui des conditions d'élevage. D'après les observations de Coppinger, il n'y a pas de race meilleure qu'une autre parmi celles citées ci-dessus. Par contre, il est capital de ne faire reproduire ensemble que de bons chiens (c'est-à-dire montrant un respect et un attachement au troupeau et un respect de l'homme), efficaces et n'ayant pas posé de problèmes lors de leur mise en place : c'est ce qu'on appelle de bonnes lignées.

Les croisements inter-races peuvent donner de bons résultats mais ne permettent pas de faire progresser la génétique et sont donc à éviter. Pour qu'une lignée soit éprouvée, elle doit travailler dans des conditions réelles :

- ✓ on évitera donc les races et les lignées qui ne sont pas utilisées dans ces conditions ;
- ✓ on évitera également le piège de l'exotisme, c'est-à-dire des races rares ou peu connues : pour avoir du choix, il faut un réservoir important de chiens au travail connus et visibles.

En résumé, le choix de la lignée ne doit ni se faire au hasard ni au plus pratique ni même au plus urgent (le chiot de la chienne du voisin...). Quelle que soit la race, prenez un chiot issu de parents connus et reconnus pour leurs aptitudes à la protection des troupeaux. Demandez au(x) maître(s) ce que les chiens savent faire et ne vous contentez pas de savoir qu'ils leur donnent entière satisfaction. Les attentes de ces éleveurs peuvent être complètement différentes des vôtres. Exigez de voir les parents au travail (leur comportement en bergerie et leur efficacité sur le terrain). Cet « exercice » sera une très bonne occasion de discuter des difficultés rencontrées par l'éleveur lors de l'introduction de son (ses) chiot(s) et d'échanger des astuces.



Le LOF (Livre des Origines Françaises)

Seuls les chiens inscrits au LOF ont droit à l'appellation « chiens de race ». Ils ont un pedigree c'est-à-dire que leurs origines sont connues. Ainsi, si vous prenez un chiot issu de parents LOF, vous êtes sûr qu'il est de race pure et que ses parents satisfont les qualités du standard de la race. Par contre, un chiot ne sera inscrit au LOF qu'après passage devant un juge qui confirmera qu'il correspond bien au standard de la race : c'est la confirmation.

Question 3 : quel élevage ?

Élever une portée de chiens de protection est une responsabilité. La qualité de ce qui est fait durant les deux premiers mois conditionne déjà la réussite de la suite, tout va très vite à cet âge.



Tout d'abord, il est primordial que la portée soit née en bergerie pour que les chiots connaissent dès le plus jeune âge l'ambiance et les odeurs du troupeau. En effet, il faut savoir que dès sa 3^{ème} semaine (à l'ouverture des yeux), le chiot entre dans une période de socialisation. C'est une période très importante pendant laquelle il va apprendre les codes comportementaux spécifiques à son espèce grâce à sa mère et à sa fratrie (inhibition de la morsure, respect de la hiérarchie, autonomie) mais aussi se familiariser avec d'autres espèces que la sienne (Hommes, moutons...). Il est donc très important qu'il soit en contact avec un maximum de stimuli durant cette période afin de pouvoir s'adapter et avoir des comportements normaux face à toutes les situations futures. Cette phase s'arrête aux alentours de 12 à 16 semaines pour laisser place à la période juvénile.

La phase de socialisation est composée de deux phases :

- ✓ **La phase d'attraction** : le chiot est attiré par tout ce qui bouge, qu'il s'agisse d'individus de son espèce ou non. Il va enregistrer dans sa mémoire des références de milieu de vie, d'environnement, de réponses adaptatives à différentes situations.
- ✓ **La phase d'aversion** (qui débute dès la 5^{ème} semaine) : le chiot va apprendre la peur, le recul et la fuite. Il a tendance à craindre les nouveautés.

La 6^{ème} semaine est très importante puisque c'est celle du commencement des relations avec les autres, de l'attachement social aux êtres humains et aux espèces différentes.

En connaissant les différentes étapes et âges clés du développement du chiot, il est facile d'appréhender l'importance de prendre des chiots nés en bergerie: ils auront ainsi été en contact avec des moutons au moment où ils sont le plus réceptifs (avant la 8^{ème} semaine, âge légal de session).

Par ailleurs, il ne faut surtout pas que les chiots aient l'habitude de divaguer à la recherche des poubelles, de charognes, d'autres chiens de ferme ou des humains car il sera très difficile voire impossible de leur faire perdre cette habitude.

Il est aussi important que la mère soit équilibrée : une chienne stressée transmet directement ce caractère à sa portée.

Enfin, l'éleveur doit trouver le juste milieu entre la familiarité excessive et la peur de l'homme qui peut s'ancrer durant la période sensible.

Choisir un élevage ne se fait donc pas au hasard et il est toujours préférable de se faire conseiller.

Question 4 : mâle ou femelle ?

Les mâles et les femelles ont les mêmes aptitudes à la protection et la même facilité d'introduction dans le troupeau. Le choix du sexe n'est donc qu'une question de préférence. Toutefois, certains instincts fondamentaux, comme celui de la reproduction par exemple, peuvent prendre le pas à certains moments sur la protection du troupeau. Par exemple, malgré la qualité de son imprégnation, un mâle peut quitter le troupeau pour rejoindre une femelle en chaleur. Ou encore, une femelle suitée sera plus soucieuse de la sécurité de sa portée que de celle du troupeau ; de plus, quand une chienne est gestante, elle n'est pas disponible pour travailler en fin de gestation et en début d'allaitement.

Trouver des adaptations à ces problèmes complique la vie de l'éleveur mais en même temps, ne pas en tenir compte provoque des dysfonctionnements dans

le travail des chiens et peut les rendre définitivement inopérants. Si vous n'avez pas le projet de faire reproduire votre/vos chiens, il est préférable de les castrer/stériliser. Cela ne diminue en rien leur efficacité, bien au contraire.

Question 5 : quel chiot dans la portée ?

Tout d'abord, il est primordial que l'état sanitaire de la portée tout entière soit irréprochable. Les chiots doivent être déparasités et vaccinés, avoir l'air en bonne santé et être vifs. Au premier coup d'œil, vous jugerez



de l'état sanitaire des chiots : ils doivent avoir le poil brillant, les yeux expressifs (sans pus), la peau sans rougeur ni trace de piqûres de parasites, les oreilles propres (sans exsudat jaunâtre), les mâchoires sans débordements, l'ombilic sans trace de hernie, le ventre non ballonné (signe d'infection vermineuse), et, pour un mâle, 2 testicules palpables.

Choisir un chiot dans une portée est toujours embarrassant. Pourtant, du moment que le choix de la race, de la lignée et de l'élevage ont été bien raisonnés, tous les chiots devraient en principe convenir. Il faudra simplement éviter les extrêmes c'est-à-dire les chiots trop craintifs ou trop familiers. Si vous souhaitez faire de l'élevage ultérieurement, choisissez un chiot qui respecte le standard de la race et vérifiez qu'il n'est pas porteur d'une tare.

Certaines manipulations sont préconisées pour choisir un chiot dans une portée. Elles visent à provoquer chez eux des réactions plus ou moins vives, révélatrices potentielles du caractère futur du chien. Mais, c'est attribuer beaucoup d'importance à une réaction valable sur le moment. La personnalité d'un être vivant n'est pas figée, surtout quand cet individu est au début de son développement. Ces tests n'ayant jamais prouvé leur validité, on les laissera de côté sans remords.

Si aucun chiot dans la portée ne correspond à vos attentes, n'en prenez pas ! Votre chien va vous accompagner pendant une dizaine d'années, alors soyez exigeant !

Question 6 : à quel âge ?

L'âge minimum légal de cession d'un chiot (vente/don) est de 8 semaines. Jusqu'à cet âge, le chiot a besoin de sa mère pour acquérir les codes sociaux canins. En effet, la mère ne joue pas uniquement un rôle de nourricière, elle apprend également à ses chiots la communication intra-spécifique (c'est-à-dire le langage international de tous les chiens) et c'est la clé pour avoir plus tard des adultes équilibrés et bien éveillés psychologiquement. L'interaction avec ses frères et sœurs est tout aussi importante. Le meilleur âge pour adapter un chiot est entre 8 et 12 semaines, période pendant laquelle il s'adapte plus facilement à son nouvel environnement et se socialise à l'Homme.

Néanmoins, à partir de 8 semaines, il est indispensable de séparer le chiot de sa mère et de ses frères et sœurs et de le mettre seul dans un lot de brebis, sinon le temps passé à jouer sera autant de temps perdu pour l'imprégnation au troupeau. Cette mise à l'écart est difficile à réaliser chez le naisseur, s'il a 7 chiots, il lui sera impossible d'avoir 7 lots d'animaux différents : il est donc préférable que le chiot parte à 8 semaines dans son élevage d'adoption.

La durée de vie d'un chien de protection dépasse rarement 10 à 12 ans. De plus, du fait de leurs conditions particulières

de travail, de nombreux chiens disparaissent plus précocement, suite à des accidents (contact avec une voiture, blessures diverses...) ou des empoisonnements. La perte d'un chien efficace est un moment difficile pour l'éleveur... et pour le troupeau. Pour anticiper cette situation, il est conseillé de penser à temps au renouvellement de votre chien.



La législation portant sur l'achat d'un chien

Le vendeur/cédant doit obligatoirement vous fournir :

- ✓ le certificat vétérinaire de bonne santé de l'animal ;
- ✓ le document de traçabilité qui indique si le chiot est pucé ou tatoué (tout chiot, qu'il soit donné ou vendu, doit obligatoirement être identifié) ;
- ✓ le carnet de santé et de vaccination du chien : choisissez un chien avec un bon état sanitaire et pour qui la primo-vaccination a été faite (Maladie de Carré, Hépatite de Rubarth, Parvovirose, Leptospirose et Parainfluenza) ;
- ✓ une attestation de vente ;
- ✓ si le chiot est LOF, le certificat de naissance avec le numéro de LOF provisoire ou celui de dossier d'inscription de la portée à la Société Centrale Canine ;
- ✓ et éventuellement une fiche d'élevage avec le type de vermifuge et d'aliments utilisés.

Une garantie sanitaire d'un mois est prévue ; ainsi, si le chiot vient à mourir dans le mois qui suit son arrivée chez vous, suite à une maladie contractée dans l'élevage de naissance, il pourra vous être remboursé ou remplacé.

Le prognathisme inférieur ou supérieur (mâchoires qui ne joignent pas) ou la monorchidie (absence d'un testicule) sont des tares qui peuvent justifier l'annulation de la vente ou l'échange du chien. Si le chien présente une de ses tares, quelle que soit sa race, sa confirmation ne sera pas possible, même s'il travaille.

UNE OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT COMPLÈTE ADAPTÉE À VOS BESOINS POUR VOUS AIDER DANS L'UTILISATION DE CHIENS DE PROTECTION SUR VOTRE EXPLOITATION

Pour qu'un chien de protection remplisse son rôle et soit efficace, certaines règles clés doivent être respectées au moment de son choix, de son introduction dans le troupeau et de son utilisation. Le réseau technique national animé par l'Institut de l'Élevage vous propose une offre d'accompagnement personnalisée pour répondre au mieux à vos besoins, en prenant en compte les spécificités de votre territoire et de votre système d'élevage. Une formation collective et un suivi individuel vous permettront d'acquérir tous les savoirs et savoir-faire utiles au quotidien et d'obtenir toutes les réponses à vos questions. **L'idéal est bien sûr de suivre une formation avant d'acquérir son premier chien : vous éviterez ainsi toutes les erreurs faites par la plupart des novices et gagnerez du temps !**

Retrouvez toutes les coordonnées des interlocuteurs de votre département, le détail de l'offre d'accompagnement proposée par le réseau Idele et des conseils techniques sur le site <http://chiens-de-troupeau.idele.fr>



chiensdetroupeauidele